



CONVENTION DE COÉDITION D'UNE REVUE

ENTRE :

L'Université Laval, personne morale de droit privé constituée en vertu d'une loi de l'Assemblée nationale sanctionnée le 8 décembre 1970 (L.Q. 1970, c. 78), ayant son siège à Québec, province de Québec, représentée aux fins des présentes par Frédéric Douville, Doyen de la Faculté des Sciences infirmières
(ci-après désignée « l'ULaval »);

ET :

L'Université de Montréal, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi constituant en corporation l'Université de Montréal, sanctionnée le 14 février 1920, et de la Charte de l'Université de Montréal (L.Q. 1966-67, c. 129), sanctionnée le 12 août 1967 (modifiée ultérieurement), ayant son siège social à Montréal, province de Québec, représentée aux fins des présentes par Sylvie Dubois, Doyenne de la Faculté des Sciences infirmières
(ci-après désignée « l'UdeM »);
(ci-après désignées collectivement les « Parties »).

ATTENDU QUE les Parties souhaitent s'associer dans la coédition de la Revue ***Science of Nursing and Health Practices / Science infirmière et pratiques en santé*** (ci-après désignée la « Revue ») en mettant en commun leurs connaissances et leur savoir-faire;

ATTENDU QUE la Revue est une revue évaluée par les pairs, internationale, bilingue, libre d'accès, gratuite pour les lecteur·trices et les auteur·trices;

ATTENDU QUE la revue est hébergée sur la plateforme Open Journal Systems (OJS);

EN CONSIDÉRATION des conditions, engagements et ententes énoncés aux présentes, les Parties s'engagent à ce qui suit :



Article 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les Parties pour la coédition de la Revue, incluant les responsabilités éditoriales, les droits de propriété intellectuelle et les conditions de diffusion.

Article 2 – RESPONSABLES DE LA CODIRECTION

- 2.1 Les Parties s'engagent à collaborer à une coédition de la Revue conformément aux paramètres et conditions établis à la présente Convention. Elles mettront alors à contribution le savoir-faire de leurs équipes de rédaction et de production et consacreront le temps et les soins requis pour obtenir les résultats optimaux.
- 2.2 Aux fins de la présente Convention, les Parties désignent les personnes suivantes afin qu'elles prennent en leur nom toutes les mesures nécessaires pour mener à bien la coédition de la Revue, notamment, mais sans limiter ce qui précède, en affectant les ressources matérielles et physiques nécessaires :

- **Pour l'UdeM :**
 - José Coté, corédactrice en chef - professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières de l'UdeM, désignée en vertu des présentes comme « coéditrice UdeM »
 - Une personne coordonnatrice de rédaction et de production de la revue
- **Pour l'ULaval :**
 - Maria Cecilia Gallani, corédactrice en chef - professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières de l'ULaval, désignée en vertu des présentes comme « coéditrice ULaval »

Advenant le départ, la démission ou l'incapacité de l'une ou l'autre des personnes coéditrices, la Partie concernée pourra, après discussions avec l'autre Partie, confier la responsabilité de ces fonctions de codirection à une autre personne de son choix et l'autre Partie ne pourra s'y opposer à moins de motifs valables.



Article 3 - RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

Les personnes coéditrices s'engagent à collaborer de manière équitable et transparente et conviennent de partager les responsabilités suivantes :

- Responsabilités éditoriales
 - Définir la ligne éditoriale et les orientations thématiques de la revue.
 - Planifier les numéros réguliers et spéciaux.
 - Superviser le processus de sélection des articles (ex. appel à contributions).
 - Prendre les décisions éditoriales finales (acceptation, révision, refus).
 - Assurer la qualité scientifique et la cohérence des contenus publiés.
- Coordination avec l'équipe éditoriale
 - Collaborer avec le comité consultatif international, le comité scientifique et les rédacteur·trices associé·es.
 - Veiller au recrutement de nouveaux membres de l'équipe éditoriale.
 - Tenir des réunions éditoriales régulières.
- Communication et diffusion
 - Promouvoir la revue dans les réseaux académiques et professionnels.
 - Représenter la revue lors de colloques, conférences ou événements.
 - Superviser la présence en ligne de la revue (site web, réseaux sociaux, plateformes de diffusion).
- Aspects techniques et administratifs
 - Collaborer avec la personne coordonnatrice de rédaction et de production de la revue dans l'ensemble des étapes du processus éditorial.
 - Veiller au respect des délais de publication.
 - Gérer les questions de droits d'auteur et de licences, incluant le libre accès.
 - Veiller à la recherche de financement ou de partenariats.

La répartition précise des tâches sera convenue d'un commun accord et pourra être ajustée en fonction des besoins.



3.1 Participation de l'UdeM

La personne coéditrice de l'UdeM s'engage à :

- Veiller à l'hébergement de la revue sur la plateforme OJS
- Administrer des fonds reçus dans le cadre du Soutien aux revues scientifiques en français (FRQ)- 25 000/an (2025-2029)
- Gérer conjointement la propriété intellectuelle

De plus, elle bénéficie des services offerts par la Bibliothèque de l'UdeM :

- Services conseils en publication savante
- Hébergement sur la plateforme OJS

3.2 Participation de l'ULaval

La personne coéditrice de l'ULaval s'engage à :

- Administrer les (éventuels) fonds reçus dans le cadre de l'Aide aux revues savantes du CRSH (2026-2029)
- Gérer conjointement la propriété intellectuelle

De plus, elle bénéficie des services offerts par la Bibliothèque de l'ULaval :

- Services conseils en publication savante

Article 4 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1. Droits d'auteur

Les droits d'auteur des textes publiés dans le cadre de la Revue appartiennent aux personnes autrices des contributions, sauf mention contraire.

Les personnes coéditrices s'engagent à obtenir des licences non exclusives permettant la publication, la diffusion et l'archivage des textes.

4.2. Droits sur l'édition

- Les personnes coéditrices détiennent conjointement les droits sur l'édition finale de la revue (mise en page, structure, choix éditoriaux).

4.3. Utilisation des contenus

- Les contenus peuvent être diffusés sous une licence Creative Commons – **Attribution (CC BY 4.0)** comme convenu avec les personnes autrices.



4.4. Mention de la coédition

- Les noms des personnes coéditrices figureront de manière équitable sur tous les supports de communication, de publication et de diffusion.

Article 5 - DURÉE ET RÉSILIATION AVEC PRÉAVIS

La coédition de la Revue est convenue pour une période de deux ans, renouvelable d'un commun accord.

En cas de défaut d'une des Parties à l'un des engagements prévus à la présente Convention, l'autre Partie peut résilier la Convention sur préavis écrit de trente (30) jours donné à la Partie en défaut. Si la Partie en défaut refuse ou néglige de s'amender à l'intérieur de ce délai, la résiliation sera effective sans autre avis ni délai.

Chaque Partie peut en tout temps résilier la présente Convention en donnant un préavis écrit de six (6) mois à l'autre Partie.

Article 6 - PRISE DE DÉCISION

Les décisions importantes (ex. : acceptation finale des articles, changements de politique éditoriale) seront prises conjointement. En cas de désaccord, les personnes codirectrices s'engagent à consulter le comité consultatif international pour parvenir à une solution consensuelle.

Article 7 - CONFIDENTIALITÉ ET ÉTHIQUE

Les personnes codirectrices s'engagent à respecter la confidentialité des manuscrits soumis et à appliquer les normes éthiques en matière de publication scientifique.

Article 8 - LITIGES

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable. À défaut, tout différend, tout litige ou toute réclamation concernant la présente Convention sera porté devant les tribunaux compétents siégeant dans le district judiciaire de Québec, province de Québec, Canada, à l'exclusion de tout autre district susceptible d'avoir juridiction.



Article 9 – SIGNATURES

Pour UdeM

Nom : Sylvie Dubois

Signature :

A handwritten signature in blue ink that reads "Sylvie Dubois".

Date : 22 janvier 2026

Coéditrice UdeM

Nom : José Côté

Signature :

A handwritten signature in black ink that reads "José Côté".

Date : 21 janvier 2026

Pour UL

Nom : Frédéric Douville

Signature : A handwritten signature in blue ink that reads "Frédéric Douville".

Date : 22 janvier 2026

Coéditrice UL

Nom : Maria Cecilia Gallani

Signature : A handwritten signature in blue ink that reads "Maria Cecilia Gallani".

Date : 22 janvier 2026